

222C2753
FR0011981968-FS1004

22 décembre 2022

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 décembre 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2022, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹, CNP Assurances² et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 20 199 957 actions WORLDLINE représentant 32 466 892 droits de vote, soit 7,17% du capital et 10,002% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations ¹	12 477 820	4,43	24 744 755	7,62
CNP Assurances ²	7 700 317	2,74	7 700 317	2,37
LBP Prévoyance ²	21 820	0,01	21 820	0,01
Total CDC	20 199 957	7,17	32 466 892	10,002

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions WORLDLINE à titre de collatéral par CNP Assurances.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir :

La CDC déclare, pour le compte de CNP Assurances les intentions suivantes :

- le franchissement en hausse du seuil des 10% des droits de vote de la société WORLDLINE résulte de titres reçus par CNP Assurances à titre de collatéral ;
- CNP Assurances n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 281 766 840 actions représentant 324 601 665 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- CNP Assurances envisage d'acquérir des actions WORLDLINE dans les 6 mois à venir en fonction des conditions de marché et est susceptible de recevoir ou de restituer des actions dans le cadre de son activité de prêt emprunt de titres ;
- elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de WORLDLINE ;
- elle n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de WORLDLINE, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de WORLDLINE ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs.

La CDC déclare qu'elle ne détient pas de participation directement dans la société WORLDLINE. »

3. Par le même courrier, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 décembre 2022, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹, CNP Assurances² et LBP Prévoyance² qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 20 089 957 actions WORLDLINE représentant 32 356 892 droits de vote, soit 7,13% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations ¹	12 477 820	4,43	24 744 755	7,62
CNP Assurances ²	7 590 317	2,69	7 590 317	2,34
LBP Prévoyance ²	21 820	0,01	21 820	0,01
Total CDC	20 089 957	7,13	32 356 892	9,97

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions WORLDLINE détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.